

Montreal April 1<sup>st</sup> 1868

We the undersigned Citizens of the city  
of Montreal being more or less interested  
in the St Anne & St Antoine wards,  
Have no hesitation in recommending Mr  
G. E. Loiseleur Trader of Montreal as a  
Person fully qualified to act as  
City assessor being well conversant with  
the French & English Languages,  
We also know him to be honest and  
worthy of trust.

C. W. S. Martin,  
ex-Mayor.

G. Laurencelle  
A. M. Gilvie

James McCreary  
Wm Glasgow  
F. S. Langdon  
J. H. H. Orge

Nous soussignés, tous Citoyens de la  
Cité de Montréal, certifions à qui de  
Droit, que François Xavier Loiseau,  
Commerçant de ladite Cité, que nous  
connaissions bien, est parfaitement  
qualifié sous tous rapports pour  
bien remplir la charge de Coténeur  
dans la dite Cité; Il possède les langues  
Anglaise & Française & une éducation  
qui le mettent en état d'accomplir les  
Devoirs de cette charge à la satisfaction  
du public en général; Nous le recom-  
mandons aussi tout particulièrement  
comme homme honnête & intègre  
Montréal le 1<sup>er</sup> Avril 1868

J. Belanger avocat  
M. C. Desnoyers  
J. A. Labadie  
C. Héblane  
M. H. H. H.  
Louis Boyer  
L. P. P. P.

Supplice  
du Canada  
Provinc  
de  
Quebec

A Son Honneur Le Maire  
et Messieurs Les Echevins et  
Conseillers de la Corporation  
de la Cite de Montreal

Le Sieur Francis Darré  
Né de la Cite de Montreal a l'honneur  
de vous exposer

Qu'il est propriétaire de plus  
deux années du Quartier Ste Anne  
et St Patrice, qu'il connaît bien la  
valeur des propriétés

Qu'il apprend que la Corporation  
desirerait nommer un Coteleur de plus  
pour l'évaluation des propriétés ou  
autrement

En conséquence Il prend la liberté d'  
offrir ses services comme tel et croit  
qu'il est qualifié sur tous les cap  
ports à remplir cette charge parlant  
également bien les langues anglaise  
et Française - Et il vous en sera  
très reconnaissant

Montreal le 14 Avril 1868

F. Darré

1<sup>er</sup> avril 1868

Petition  
of F. X. Laiselle  
to be appointed  
Assessor

Rec<sup>d</sup> 1<sup>er</sup> April 1868

Presented C. do. do

laid <sup>+</sup> on the table  
M.C.D.  
a.c.

A Son Honneur le Maire  
aux Echevins et Conseillers de la Cité de Montréal.

Messieurs,

Considérant toute la responsabilité  
qu'il y a pour moi d'occuper la place de Président du  
"Comité des Chemins", et comprenant qu'il devient plus  
en plus urgent, au milieu des affaires qui augmentent  
tous les jours dans ce département, d'avoir à la prési-  
dence de ce même département un membre qui puisse  
jouir d'une grande influence dans ce comité, et spéciale-  
ment dans le comité de finances où il s'agit de régler  
définitivement toutes les améliorations importantes entre-  
prises sous ma Présidence, j'ai cru m'apercevoir qu'il  
me serait impossible de rendre justice aux membres  
du "Comité des Chemins", et que par là même il pourrait  
en résulter de grands désavantages pour le public  
en général, et j'ai pensé avec raison qu'il est de mon  
devoir de vous offrir ma résignation pour la charge  
de "Président du Comité des Chemins".

Votre très-humble serviteur  
Ferdinand David  
Président du Comité des Chemins.

Montréal le 6 Avril 1868.

6<sup>th</sup> April 1868  
Alderman David's  
resignation of  
the Chairmanship  
of the Road Comtee.  
—

Presented 6<sup>th</sup> April '68  
next day  
M.C.  
ac.c.  
—



To the Mayor, Aldermen & Burgesses of Montreal,  
in City Council assembled.

Gentlemen,

The Executive Committee of the Montreal Sanitary Association, having in view the wants of many thousands of the operatives of this City, who are unable to bathe within the city limits in consequence of the very proper laws against exposure of the person, & who are not able to afford the 12<sup>½</sup>¢ charged at the only public bath in the city (which indeed does not always provide sufficient accommodation even for those who can afford to pay for it,) propose, if the requisite permissions be given by the City Council & the Harbour Commissioners, to fence off from public view a certain portion of the river bank near the outlet of the Canal, in order to afford free bathing to all men & boys who conduct themselves properly.

We have reason to believe that the Harbour Commissioners will grant us the use of a portion of the river between the Windmill point & the extremity of Mill St., unless some other spot should appear more feasible.

We ask leave therefore from the Council to erect a fence

along the shore at the place fixed by the Harbour Commissioners,  
to ensure decency, of such height & in such a manner as shall  
be satisfactory to your Surveyor or other officers: it being thereby  
understood that all persons availing themselves of this accommo-  
dation will be exempt from proceedings under By-law chap. 17,  
sect. 5, as is already the case in respect of the floating bath  
above alluded to.

Trusting that you will grant this permission without  
delay, for the benefit of those who have to toil in dirt & heat  
without suitable means for refreshment & cleanliness, we are,  
Gentlemen,

Your obedient servants  
(Signed by order of the Executive Committee)

Geo. W. Weaver, Vice President  
Philip P. Carpentier, Hon. Secretary

Montreal: July 7th, 1858.

6

7 July 1868.

Sanitary Assn.  
City of Montreal  
for permission  
to fence off certain  
portion of the  
River bank near  
the outlet of the Cana-  
nal, in order to  
afford free bathing  
to water boys

---

Presented 7<sup>th</sup> July '68

Granted: and  
the same proposed  
Customs duties  
A.C.

To  
his worship the Mayor & Aldermen & Citizens of  
Montreal.

Gentlemen

We the undersigned contractors of  
the city of Montreal humbly beg leave to expose  
that according to an advertisement of the water  
department through your city clerk in the official  
journal of this city dated 9<sup>th</sup> of Aug. which  
announced that tenders would be received for the  
construction of an engine & boiler house,  
We the undersigned having carefully examined  
the different plans and specifications made  
an estimate of all the different materials and  
workmanship required and in accordance therof sent  
in our tender but notwithstanding that our tender is  
the lowest there seems to be an hesitation before the  
water committee to accept it Therefore we wish to expose  
before your Council that, after twenty years experience  
in the building line and other works we do not think  
it in any man's power to say that we have ever failed  
to fulfill our obligations where we had the control  
of our work we feel perfectly confident that we can  
do the work as quick and as well as any of the other  
contractors, and being the lowest tender we still persist  
in our right to the contract and should it be  
awarded to us we are prepared to give any security  
required.

your humble servant  
P<sup>r</sup> Frigon & C Berger.

Montreal Aug 26<sup>th</sup> 1868

26 août 1868

Frigan & Berger

To support their tender for  
the construction of an engine  
& boiler house - Aqueduc.



Mayor's Office,  
City Hall,  
Montreal Sep 16<sup>th</sup> 1868

My Dear Mr McGaweren

I enclose you a letter which I received to day from J. C. Keefer Esq respecting certain changes, which he urges should be immediately made in the water works, independent of the steam power.

As the Lieut. Governor is now here I cannot attend the Council meeting to night he being the guest of the Corporation, I forward the letter to you as Chairman of the Water Committee, that such action upon it may be taken as will be considered necessary & proper.

I remain very sincerely yours &c

Coen McGaweren  
Chairman Water Committee

William Dostmann  
Mayor

Immediate

Council J. W. McLaughlin  
Chairman Water Committee  
Corporation Hall



16th Sept. 1878  
Letter from Mr. McLaughlin  
re change of the mode in  
the W. W. report by R. K. K. K.

J'avais l'intention d'embrasser dans mes observations, ce soir, plusieurs des questions abordées par mon prédécesseur, monsieur Starnes, mais les remarques lucides et éclairées de ce monsieur, entrant, comme il le fait, dans plus de détails qu'il me serait possible de le faire, rendrait tout ce que je pourrais dire stérile et fatigant pour mes auditeurs. Je me contenterai, en conséquence, de dire que j'entre dans les devoirs de ma charge avec la ferme détermination de les remplir consciencieusement ; d'assister, autant qu'il me sera possible, à remédier à toutes les déficiences auxquelles mon prédécesseur a fait allusion et accomplir, s'il est possible, les autres ouvrages importants demandés par les citoyens de Montréal.

Je concours avec l'ex-maire quant à la grande importance de perfectionner notre aqueduc. Les habitants sont lourdement taxés pour cet item de première nécessité dans notre vie journalière, et puisqu'il nous faut prendre l'eau et que le paiement en est compulsif, elle devrait être fournie. J'espère sincèrement qu'on ne laissera pas passer la saison qui approche sans compléter les travaux nécessaires pour assurer un approvisionnement d'eau convenable.

Je ne pense pas que l'on puisse nier que le département des chemins est susceptible de grandes améliorations. La misérable condition des rues de notre cité en comparaison de celles des municipalités environnantes, a longtemps été un sujet de plaintes pour nos citoyens. Il est impossible d'empêcher qu'il soit fait des plaintes ou de tenir toutes les rues en parfait ordre, mais on peut se demander si une chose aussi importante que des bons chemins ne soit pas considérée comme une nécessité. Il est du devoir du Conseil de considérer si des démarches adéquates ne pourraient être prises pour les mettre dans un état de réparation complète.

La question la plus importante après celle des bons chemins, est un système parfait d'égouttage et de réforme sanitaire. Le Comité de Santé de notre cité a longtemps été un sujet de grave considération, et la mortalité excessive à Montréal en comparaison d'autres cités, prouve qu'il reste encore beaucoup à faire dans cette direction, dans la complétion de l'égouttage de places basses et le nettoyage de la cité généralement, particulièrement par un système de charroyage journalier des rebuts des maisons, ainsi qu'on le fait dans d'autres grandes cités ; comme j'ai donné quelque attention à ce sujet en ma capacité de Président de l'Association Sanitaire, je me ferai un plaisir dans ma nouvelle position officielle de donner tout l'aide et l'encouragement dans mon pouvoir à ce département du service public.

Depuis l'invention d'un si grand nombre de moyens de produire la combustion et l'incendie, tout le monde civilisé s'est senti confondu et épouvanté dans l'impossibilité évidente où nous nous trouvons, d'empêcher ou de prouver le crime d'incendie. L'empêchement, dans tous les cas, étant radicalement impossible, le seul moyen approchant du remède repose dans la découverte de la véritable cause et la vive suppression des incendies lorsqu'ils ont lieu. Dans cette vue, l'acte récent de la Législature, autorisant la nomination d'un Prévôt des Incendies, devrait recevoir la considération favorable de chaque bon citoyen. Il est à espérer que sous cette organisation les feux deviendront moins fréquents et que, lorsqu'il y en aura, leur origine sera trouvée avec moins de difficultés.

De fortes plaintes sont fréquemment faites, sur le petit nombre d'hommes de police dans diverses parties de la cité lorsque leur présence se fait sentir, et l'augmentation de la force du présent corps rencontrerait l'approbation des citoyens généralement. Cet inconvénient est plus fortement senti aux extrémités de la cité où de fortes cotisations sont fréquemment payées et point de protection donnée en retour.

Il est à espérer que le nouveau système d'accorder des licences d'auberge, et pour les maisons publiques, par un bureau spécial composé des présidents des comités respectifs, sera considéré une amélioration sur le vieux système. Il y a maintenant beaucoup trop d'auberges et petites places où il se vend des boissons enivrantes dans la cité. En diminuer le nombre serait un procédé sage et convenable.

Les changements dans les opérations financières auxquels il est fait allusion par mon prédécesseur, est un pas dans la bonne voie. Le système précédent de confiner l'intérêt à

un taux minime fixe conservé si longtemps sans égard au prix ou à la valeur de l'argent, était peu sage et fréquemment non lucratif. Comme règle générale, il vaut mieux suivre le cours du marché quant un taux d'intérêt, gardant nos bons au pair ; et si l'intérêt était à la hausse pour un temps, émettez vos bons pour une période plus courte, guettant une occasion plus favorable dans le marché monétaire pour les remplacer.

L'opinion publique a été fortement unie durant plusieurs années en faveur de l'établissement d'une Maison de correction dans la cité, où les jeunes délinquants pourraient recevoir une punition sommaire et apprendre un métier, ce qui les mettrait en état de gagner leur vie honnêtement. Le système actuel de les envoyer dans la prison commune ne fait qu'engendrer le crime et la vilenie, placés comme ils le sont en contact immédiat avec les plus bas et les plus dépravés. Ces novices dans l'art du crime deviennent plus endurcis au lieu de s'améliorer par leur punition, et laisse la prison plus méchants membres de la société que lorsqu'ils y sont entrés. Il est à espérer que ces matières recevront l'attention de la Corporation dans le cours de l'année.

Ayant maintenant fait allusion aux diverses matières se rattachant à la cité, je demanderai la permission de dire quelque mot de moi-même ou plutôt de nous-mêmes. Il est à peine nécessaire pour moi de vous dire, Messieurs du Conseil de la cité, que je sent parfaitement combien je vous serai constamment endetté pour votre bonne et cordiale tolérance, et co-opération dans l'accomplissement de devoirs nouveaux pour moi.

Je demanderai particulièrement l'aide des anciens membres du conseil, et j'aurai souvent sans doute, à en appeler à la politesse et à la grande expérience du Greffier de la Cité. J'espère que nos rapports officiels seront réciproquement plaisants, et en même temps utiles aux meilleurs intérêts de cette grande et florissante Cité.

Je ne puis reprendre mon siège sans enregistrer ma profonde reconnaissance et mes remerciements aux citoyens généralement qui m'ont élu au fauteuil civique par une aussi écrasante majorité, sans distinction de nationalité, naissance, ou croyance religieuse.

1868

Discours d'inauguration  
du maire M<sup>r</sup> Workman

Discours d'inauguration du maire M<sup>r</sup> Workman, prononcé le 15 Mars 1868, à l'occasion de l'ouverture de la session de la Ville de Montréal.

Messieurs, c'est un grand honneur pour moi de vous adresser ce discours d'inauguration. Je suis heureux de constater que la Ville de Montréal est en pleine prospérité et que les affaires marchent bien. Je tiens à remercier les autorités locales et les citoyens pour leur coopération et leur soutien.

Je tiens également à souligner l'importance de l'éducation et de la culture dans le développement de notre ville. Je propose de créer une bibliothèque publique et de soutenir les écoles locales. Je tiens également à encourager les citoyens à participer activement à la vie de la Ville et à s'impliquer dans les affaires locales.

Enfin, je tiens à réaffirmer mon engagement à servir la Ville de Montréal avec intégrité et honneur. Je suis convaincu que, grâce à votre coopération et à mon soutien, nous pourrions continuer à prospérer et à devenir une ville modèle.